



CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

DECISION CF n° 2018-302

(Annulation de la décision n°2018-267)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Direction des Ressources financières et politique d'investissement

Le Directeur général du Centre Hospitalier de Dreux, Monsieur Hugo MONTAMAT,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à 35, R.6143-38,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la décision en date du 30 décembre 1999 prononçant la nomination en qualité d'Adjoint des cadres de Madame Isabelle LEBRETON,

Vu la décision en date du 3 février 2014 prononçant la nomination en qualité d'Attachée Principale d'administration Hospitalière de Madame Evelyne SEVESTRE,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 désignant Monsieur Hugo MONTAMAT, Directeur du Centre Hospitalier de Dreux à compter du 21 décembre 2018.

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Evelyne SEVESTRE, Attachée Principale d'administration Hospitalière, à l'effet de signer :

- Ordonnancement des recettes et des dépenses.

Article 2 :

En cas d'absence de Madame Evelyne SEVESTRE, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle LEBRETON, Adjoint des cadres, à l'effet de signer :

- Ordonnancement des recettes et des dépenses.



Hôpital Victor Jousselin
44, avenue du Président Kennedy - BP 69 - 28102 DREUX Cedex
tél.02 37 51 52 53 - direction@ch-dreux.fr





CENTRE HOSPITALIER VICTOR JOUSSELIN DE DREUX

DIRECTION GENERALE

La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dreux, transmise au comptable de l'établissement et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure et Loir.

Article 4 :

La présente décision prend effet à compter du 21 décembre 2018

Fait à Dreux, le 21 décembre 2018,

Hugo MONTAMAT

Directeur

Evelyne SEVESTRE

Attachée d'administration

Isabelle LEBRETON

Adjoint des Cadres

Copies :

- Dossiers administratifs des intéressés.
- Trésorerie ;
- Intéressés.